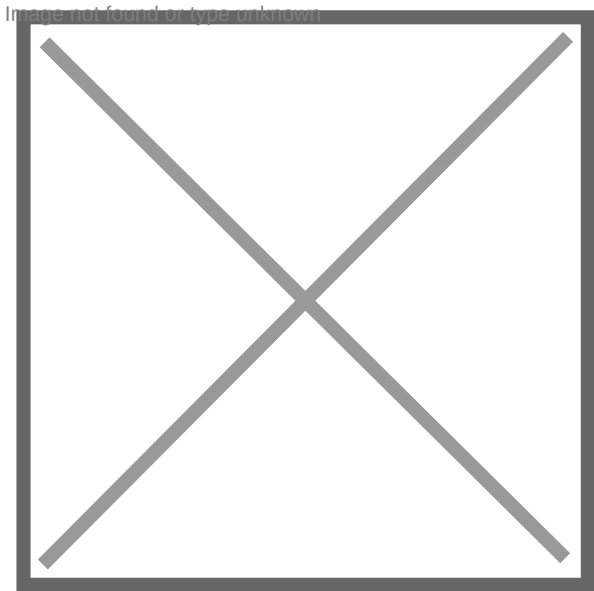




Ma femme touche l'api et moi je recois une oqtf

Par **pipo31**, le **30/01/2010 à 19:42**

Bonjour,

je me permet de recomposé ma question sous une autre forme,

je suis d'origine algerien marié avec une fracaise en 2007,j'ai eu ma carte d'un an vie privie et familiale,apres une petite dispute avec ma femme,et une petite repture,on revie tjr ensemble,ma femme a demmandé l'API qua na pas arrêté jusqu'a maintenant, cette année je recois une OQTF parce que ils disent que je vis pas avec ma femme et elle veut demandé le divorce que ce n'est pas le cas,avec toutes les facture en commun et les photo et les temoignage mon avocat vas faire une requette a la CA cette semaine,

je voudrais savoir esque ils sont le droit de faire ca (la préfecture) et sur quelle base ils ont fait ca,

merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **30/01/2010 à 19:53**

Bonjour,

Vous avez déjà eu plusieurs réponses à votre question. Il n'y a rien d'autre à ajouter.

Par **pipo31**, le **30/01/2010 à 19:56**

merci de votre réponse,

je voudrais savoir les avis des autre personne aussi,

peut etre ca va me donné des aidé,car ce que je vis est injuste,on dirai que je suis un criminel,

merci

Par **Marion2**, le **30/01/2010 à 20:01**

Vous avez déjà eu des réponses de plusieurs personnes.

Vous avez quand même déposé une main-courante auprès de la gendarmerie après que votre épouse ait quitté le domicile conjugal....

Ensuite votre épouse a demandé l'API !!!

Par **pipo31**, le **30/01/2010 à 20:07**

bonjour

c'est vrais que j'ai deposé la main courant suite au conseil du policier,ou j'ai déclaré que je déposé la main courant,mais d'apres mon avocat c pas ca sur lequel la préfecture a pris en charge,c'est la déclaration a la caf.

on s'est déchiré pour un moment vraiment minim,mais on a vecu ensemble depuis 2 ans et demi,

merci